

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 8 juillet 2019, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN Siège # 1
 FRANCE BOUTHILLETTE Siège # 2
 POSTE VACANT Siège # 3
 CARL ARCAND Siège # 4
 MARK CROSS Siège # 6

ABSENCE : CLAUDE LEFEBVRE Siège # 5

IL Y A QUORUM

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 106-2019 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 107-2019 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour et les ajouts.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2019

Rés. 108-2019 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 3 juin 2019.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES COMPTES DU 1^{er} JUIN AU 5 JUILLET 2019

Rés. 109-2019 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 1^{er} juin au 5 juillet 2019 au montant de 71 368,51 \$.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE, DES COMITÉS ET L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 30 JUIN 2019

6. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE

7. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 3 JUIN 2019: 5

- 3 réparations
- 2 constructions

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS : 15 MINUTES

Le citoyen Patrick Labbé nous informe de deux problèmes :

- Il soulève la question d'un voisin qui ne lui reconnaîtrait pas son droit de passage et demande ce que la Municipalité peut y faire. Monsieur le maire lui répond que cela ne relève pas de la compétence municipale, mais relève du droit civil (conflit entre voisins).
- Deuxième problème : La plainte vise la canalisation pour l'écoulement des eaux du MTQ, qui se situe sur le coin avant de son terrain et date de plusieurs années. Monsieur Labbé nous explique les différents problèmes que cela lui occasionne (autant le terrain qui se mine, que l'infiltration d'eau dans son sous-sol durant l'hiver); il aimerait que l'inspectrice ainsi que l'employé de Voirie, aillent sur place pour faire un rapport à la Municipalité. Il souhaite que la municipalité fasse pression sur le MTQ pour qu'il rétablisse la situation de l'écoulement des eaux en bordure de son chemin.

9. RÉSOLUTION POUR TRANSMETTRE UNE NOUVELLE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Rés. 110-2019 **ATTENDU QUE** les propriétaires de la Ferme Pégasus ont fait une demande au ministère des Transports concernant la signalisation sur la route 143;

ATTENDU QUE qu'on leur a répondu que les demandes de modification de la signalisation sur les routes numérotées doivent être faites par les municipalités;

ATTENDU QUE cette demande concerne l'ajout de panneaux indiquant une traverse de chevaux et une diminution de la vitesse maximale aux abords du hameau et recoupe la demande que nous avons déjà faite;

ATTENDU QUE les randonnées offertes par la Ferme Pégasus constituent une activité importante pour la mise en valeur de nos sites touristiques et nos producteurs agroalimentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Arcand, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de transmettre au ministère des Transports la demande de la Ferme Pégasus et de signifier clairement notre appui à cette demande.

ADOPTÉE

10. AVIS DE MOTION

Avis est donné par Jacques Poliquin, qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté, pour adoption, le premier projet de règlement numéro 487-2019 visant à modifier le règlement numéro 389-2006 dans le but :

- *d'autoriser l'usage « Industrie de première transformation de produits forestiers » dans les zones agro-forestières « AF-1 à AF-8 » et dans les zones agro-forestières dynamiques « AFD-1 à AFD-11 » et « AFD-13 à AFD-16 »*

Louise Saint-Pierre, directrice générale / secrétaire trésorière

11. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 487-2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 487-2019
(Premier projet)

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 389-2006 SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER L'USAGE « INDUSTRIE DE PREMIÈRE TRANSFORMATION DE PRODUITS FORESTIERS » DANS LES ZONES AGRO-FORESTIÈRES « AF-1 À AF-8 » ET DANS LES ZONES AGRO-FORESTIÈRES DYNAMIQUES « AFD-1 À AFD-11 » ET « AFD-13 À AFD-16 »

Rés. 111-2019 **CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité d'Ulverton ;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Ulverton désire autoriser l'usage « Industrie de première transformation de produits forestiers » dans la majorité des zones agro-forestières et l'entièreté des zones agro-forestières dynamiques ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Jacques Poliquin lors de la session du 8 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE, pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu

- d'adopter, par la présente, le premier projet de règlement numéro 487-2019 conformément à l'article 125 de la Loi;

- de fixer au 12 août 2019, à 19 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le premier projet de règlement;
- que le premier projet de règlement numéro 487-2019 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

L'article 7.4 du règlement de zonage #389-2006 portant sur la grille des usages et des constructions autorisés par zones est modifié de la manière suivante :

- Par l'ajout d'un « X » au croisement de la ligne correspondant à l'usage « Industrie de première transformation de produits forestiers » et des colonnes correspondant aux zones agro-forestières « AF-1 à AF-8 » de manière à autoriser cet usage dans ces zones;
- Par l'ajout d'un « X » au croisement de la ligne correspondant à l'usage « Industrie de première transformation de produits forestiers » et des colonnes correspondant aux zones agro-forestières dynamiques « AFD-1 à AFD-11 » et « AFD-13 à AFD-16 » de manière à autoriser cet usage dans ces zones.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À ULVERTON CE 8^E JOUR DE JUILLET 2019

Jean-Pierre Bordua, maire

Louise Saint-Pierre, directrice générale /
secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

12. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE RECHARGEMENT GRANULAIRE PRÉVU SUR LES CHEMINS NORRIS, PORTER, SAINT-JEAN ET LISGAR (TECQ # 1)

Rés. 112-2019 **ATTENDU QUE** nous avons reçu une seule soumission à la suite de l'appel d'offres 2019-03 fait auprès de quatre entrepreneurs et ce, pour le contrat de rechargement sur les chemins Norris, Porter, Saint-Jean et Lisgar;

ATTENDU QUE la soumission reçue respecte en tous points le cahier des charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mark Cross, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'octroyer ce contrat à Jim Coddington au taux de 12,48 \$/tonne + taxes et ce, pour un montant maximal de 79 638,60 \$ + taxes.

ADOPTÉE

13. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE AVANCE DE FONDS EN VUE DE LA FÊTE AU VILLAGE

Rés. 113-2019 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'autoriser une avance de fonds de 800 \$ au conseiller Claude Lefebvre pour les achats qu'il doit faire en prévision de la Fête au village 2019.

ADOPTÉE

14. RÉSOLUTION POUR ADOPTER UNE PROCÉDURE DE SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE NOS CHEMINS

Rés. 114-2019 **ATTENDU QUE** le conseiller Robert Bélanger assumait une large part de la responsabilité de la surveillance des chemins;

ATTENDU QUE celui-ci a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de partager la tâche de surveillance de nos chemins entre les membres du conseil.

ADOPTÉE

15. RÉSOLUTION POUR CONTRIBUER À LA CAMPAGNE ANNUELLE DE LA FONDATION DU CHUS

Rés. 115-2019 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser un don de 110 \$ à la Fondation du CHUS dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.

ADOPTÉE

16. RÉSOLUTION POUR CONFIER À ISRAËL CÔTÉ LE CONTRAT DE REFAIRE LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DU GARAGE MUNICIPAL

Rés. 116-2019 **ATTENDU QUE**, après avoir reçu une soumission de l'entreprise Controelectric pour refaire le système d'éclairage du garage municipal, la directrice a jugé pertinent de demander une deuxième soumission à l'entreprise Martial Côté Inc.;

ATTENDU QUE Martial Côté Inc. est le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de confier à l'entreprise Martial Côté Inc. le contrat de refaire le système d'éclairage du garage municipal et ce, pour un montant de 2 990 \$ + taxes

ADOPTÉE

17. RÉSOLUTION POUR DEMANDER À MAXI D'ACCEPTER D'ACCUEILLIR SUR SON STATIONNEMENT LE CONTENEUR POUR LA COLLECTE DU VERRE À RECYCLER

Rés. 117-2019 **ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a fait l'acquisition de plusieurs conteneurs pour permettre la récupération du verre de toutes les couleurs sur son territoire;

ATTENDU QUE la ville de Richmond a demandé à Maxi Richmond la permission de placer un conteneur pour le recyclage du verre dans la portion de son stationnement situé à même celui de la SAQ de Richmond;

ATTENDU QUE le Maxi a refusé la demande de la ville de Richmond;

ATTENDU QUE, à notre connaissance, ce stationnement demeure à peu près inutilisé et jamais il n'est rempli;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ulverton souhaite que le Maxi permette à la MRC de placer le conteneur dans le stationnement situé de l'autre côté de la rue du Collège Sud;

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu de demander au Maxi d'accepter de placer sur son stationnement le conteneur pour la collecte du verre à recycler.

ADOPTÉE

18. RÉSOLUTION POUR APPUYER LA DEMANDE DE DURHAM SUD À ST-LAWRENCE AND ATLANTIC EN VUE DE LA RÉOUVERTURE DU PONT PERMETTANT D'ACCÉDER À LA 116 PAR MOONEY

Rés. 118-2019 **ATTENDU QUE** la Municipalité de Durham a demandé à l'entreprise St-Lawrence and Atlantic de faire le nécessaire pour rouvrir le pont qui relie le chemin Mooney à la route 116, qui lui appartient;

ATTENDU QUE ce pont, lorsqu'il était ouvert, permettait aux citoyens d'Ulverton d'accéder à la route 116 et donc au village de Durham;

ATTENDU QUE nos citoyens utilisent les services, entre autres, de l'épicerie et de la quincaillerie de Durham, ainsi que la caisse Desjardins que pour y parvenir, ils doivent faire un grand détour et depuis près d'un an;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de presser St-Lawrence and Atlantic de faire le plus tôt possible les travaux nécessaires à la réouverture du pont

ADOPTÉE

19. RÉSOLUTION POUR ÉMETTRE UN CHÈQUE À L'ENTREPRISE GONFLABLES.CA EN VUE DE LA FÊTE AU VILLAGE

Rés. 119-2019 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'émettre un chèque à l'entreprise Gonflables.ca pour la location d'un jeu gonflable en vue de la fête au village, pour un montant de 252,95 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

20. RÉSOLUTION DEMANDER DES SOUMISSIONS À AU MOINS DEUX TECHNOLOGUES POUR PRÉPARER UN DEVIS ET ESTIMER LES COÛTS DE L'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE TOILETTE EXTÉRIEURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Rés. 120-2019

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu de demander des soumissions à au moins deux technologues pour préparer un devis et estimer les coûts de l'agrandissement de la salle de toilette extérieure du centre communautaire.

ADOPTÉE

21. AFFAIRES NOUVELLES

22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Mark Cross

L'assemblée est levée à 20 h 37.

Jean-Pierre Bordua, maire

Louise Saint-Pierre, directrice générale /
secrétaire-trésorière